

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

Compte-Rendu de la Séance du 19 mai 2015

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de Jean PESTOURIE, Maire.

Présents : Jean PESTOURIE, René BITARELLE, Marinette SALAVERT, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Michel CROS, Annie CHASSAGNE, Francis MARTINIE, Michel VERT

Absents excusés : Claude PRADAYROL, Patrick DEPREZ

Secrétaire de la séance : Michel CROS

.....
Le Secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.
.....

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Equipements de la cuisine de l'Hôtel-Restaurant du Lac (2015 36)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation d'entreprises pour les équipements de la cuisine de l'Hôtel-Restaurant du Lac.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 24.04.2015 pour étudier les plis des 2 entreprises ayant répondu :

- **EQUIP FROID à Tulle**
- **MAGOT CUISINE à Aurillac**

Les plis ont ensuite été transmis au Bureau d'études techniques Fluides LAI pour une analyse approfondie des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE :

- **de retenir** la proposition du Bureau d'Etudes Techniques Fluides LAI concernant la Société EQUIP FROID, 26 Rue Seigne 19000 TULLE pour la fourniture et la pose des équipements de cuisine pour un montant **50 144.00 € HT** soit **60 172.80 € TTC** pour l'offre de base **ou 56 468.00 € HT** soit **67 761.60 € TTC** pour l'offre de base et la tranche conditionnelle.

- **d'autoriser M. le Maire** à signer les documents nécessaires pour l'acquisition et la pose des équipements.

Rénovation des menuiseries du logement de Belpeuch (2015 37)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation d'entreprises pour la rénovation des 10 fenêtres du logement communal situé à Belpeuch (PVC de ton gris clair conformément au DP 01903414M0004 du 02.10.2014).

Les entreprises ayant répondu à cette consultation :

- **EYRIGNOUX Martin à LAVAL de CERE**
- **C-OB-M CHAUVAC Laurent à REYGADES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE :

- **de retenir** la proposition de M. EYRIGNOUX Martin, le Bourg 46130 LAVAL DE CERE pour la fourniture et la pose de 10 fenêtres en PVC de ton gris clair au logement Communal de Belpuech pour un montant **4 061,57 € HT** soit **4 873,88 € TTC**,

- **d'autoriser M. le Maire** à signer les documents nécessaires pour la fourniture et la pose des menuiseries.

Remplacement du store et du volet du Multiple Rural (2015 38)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation d'entreprises pour le remplacement du store et du volet du Multiple Rural de Camps.

L'entreprise **C-OB-M CHAUVAC Laurent** à REYGADES a répondu à cette consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix Pour et 0 Contre DECIDE :

- **de retenir** la proposition de la Société C-OB-M CHAUVAC Laurent, Treyssac 19430 REYGADES pour la fourniture et la pose d'un store sur la devanture du Multiple Rural et d'un volet roulant sur la fenêtre pour un montant **2 166,00€ HT** soit **2 599,20 TTC**,

- **d'autoriser M. le Maire** à signer les documents nécessaires pour la fourniture et la pose du volet et du store pour la Multiple Rural.

Convention SDIS 2015 surveillance de baignade estivale (2015 39)

M. le Maire indique qu'il y a lieu, comme chaque année, d'assurer la surveillance de baignade à l'Etang du Moulin, du mercredi 01 juillet au dimanche 30 Août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- **de faire surveiller** la baignade à l'Etang du Moulin du 01 juillet au 30 août 2015, de 14 heures 30 à 18 heures 30,

- **de confier** le recrutement de ce personnel de surveillance au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la CORREZE (S.D.I.S.), pour un coût estimatif de 5 032.90 € TTC,

- **d'autoriser M. le Maire** à signer la convention à intervenir entre la Commune et le S.D.I.S.

Tarifs promotionnels des locations du Camping (2015 40)

M. le Maire indique que la Chaîne de réservation des locations du Camping, Chalets Découverte, a mis en place une campagne promotionnelle pour remplir les locations sur la période du 04 juillet au 01 Août 2015. Ils proposent d'appliquer une remise de 20 % sur les tarifs pour les séjours d'une semaine minimum en chalets et mini-chalets dans les campings qui souhaitent adhérer à cette promotion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'appliquer** une réduction de 20 % (arrondie à l'euro le plus proche) sur les tarifs des locations à la semaine minimum pour la période du 04 juillet au 01 Août 2015 sur les réservations qui seront effectuées à partir du 21.05.2015.

Les nouveaux tarifs seront les suivants sur cette période :

Type de Chalet		Séjour 7 jours		Séjour 14 jours	
		Avant Promo	Promo	Avant Promo	Promo
Chalet 4 pers	04/07 au 11/07	280	224	---	---
	11/07 au 01/08	422	338	646	517
Chalet 5 pers	04/07 au 11/07	303	242	---	---
	11/07 au 01/08	440	352	673	538
Chalet 6 pers	04/07 au 11/07	333	266	---	---
	11/07 au 01/08	476	381	728	582

Mini-Chalet 4 pers	04/07 au 11/07	190	152	---	---
	11/07 au 01/08	298	238	455	364
Mini-Chalet 5 pers	04/07 au 11/07	208	166	---	---
	11/07 au 01/08	327	262	501	401

Agenda d'accessibilité programmée (2015 41)

M. le Maire rappelle que la Commune a obligation de réaliser un Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 Septembre 2015 pour tous les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public (IOP).

M. le Maire fait le point des bâtiments et Espaces concernés propriétés de la Commune. Il rappelle qu'un diagnostic d'accessibilité a été réalisé en 2013 par le Bureau Qualiconsult Sécurité de Limoges sur ces bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix Pour et 0 Contre DECIDE :

- de définir un ordre de priorité dans les travaux d'accessibilité des bâtiments :
 - 2016 : Hôtel-Restaurant du Lac - Eglise et nouveau cimetière de Belpeuch
 - 2017 : Mairie - Salle des Fêtes - Salle de la Remise - WC Public du Bourg
 - 2018 : Accueil du Camping - Bâtiment sanitaire Camping - WC Public de la plage
 - 2019 : Epicerie - Ecole
 - 2020 : Ancien stade - cimetière de Camps - Eglise de Saint-Mathurin
- de solliciter des dérogations pour :
 - Eglise de Camps
 - Cimetière de St-Mathurin
- De rédiger l'Agenda d'Accessibilité Programmé dans ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

Association Le Gîte :

M. le Maire donne lecture du courrier de l'Association Le Gîte qui souhaiterait une mise à disposition du terrain et des sanitaires de l'ancien stade pour l'organisation d'un camp d'adolescents au mois de Juillet. Les installations étant non conformes aux normes des ERP, un avis défavorable est donné à cette demande.

Société Commuanle de Chasse :

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le Président de la Société Communale de Chasse lui a demandé la mise à disposition du 2ème local du vestiaire de l'ancien stade afin d'agrandir leurs locaux de réunion. Un avis favorable est donné à cette demande.

Travaux de la cuisine de l'Hôtel-Restaurant du Lac :

Une réunion de travail est prévue dans la semaine 24 pour faire avancer le dossier. L'ensemble des élus sont invités à cette réunion en présence des Bureaux d'Etudes ADC, LAI et de M. WALTER, le Gérant.

L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.